

CHAMPIONNAT DU MAROC PAR EQUIPES DE SJEUNES Garçons et Filles Saison 2021/22

Le Championnat du Maroc par équipes jeunes Garçons et Filles est ouvert aux clubs affiliés à la FRMT et à jour au niveau du règlement des licences.

A) LIEU

Les rencontres se dérouleront à Casablanca/Mohammedia.

B) DATE DU CHAMPIONNAT

du 15 au 20 Juillet 2022

C) DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS

L'engagement et la composition des équipes doivent parvenir à la FRMT avant :

Le Jeudi 30 Juin 2022

D) TIRAGE AU SORT **Jeudi 7 Juillet 2022 à 11h00 à l'annexe de la FRMT à Rabat**

E) FRAIS D'INSCRIPTION

Ils sont fixés à 500,00 dhs par équipe. Le règlement par chèque libellé au nom de la FRMT doit impérativement accompagner la demande d'inscription ou doit être viré à la banque :
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUE- AGENCE BEAUSEJOUR CASABLANCA -
COMPTE N° 022 780 000 135 000 500 14 95 74

F) CATÉGORIES D'ÂGE

1) 11/12 ans Filles/Garçons

- 11 ans Garçons et Filles nés en 2011

- 12 ans Garçons et Filles nés en 2010

Chaque club peut engager une équipe ou deux équipes.

La rencontre se jouera en 11 matchs répartis comme suit :

2 simples 11 ans garçons

2 simples 11 ans filles

2 simples 12 ans garçons

2 simple 12 ans filles

1 double garçons 11 ans

1 double 12 ans filles

1 double garçons 12 ans

Les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre des joueurs et joueuses nés en 2012 et 2013 ayant validé leur passeport vert.

Les joueurs ayant validé leur passeport vert ne pourront participer que dans le simple et le double 11 ans garçons (2011).

Les joueuses ayant validé leur passeport vert ne pourront participer que dans le simple 11 ans filles (2011) et ne pourront pas participer au double filles.

Le joueur 11 ans (2011) participant en simples 12 ans restera dans la catégorie 12 ans en doubles.

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

2) 13/14 ans Filles

13/14 ans Filles nés en 2008-2009

Chaque club peut engager une équipe ou deux équipes.
La rencontre se jouera en 3 matchs (2 Simples + 1 Double)

Les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueuse née en 2010.
Cette joueuse ne pourra pas participer à une autre compétition lors de la même journée.

3) 13/14 ans Garçons

13/14 ans Garçons nés en 2008-2009

Chaque club peut engager une équipe ou deux équipes.
La rencontre se jouera en 5 matchs (3 Simples + 2 Doubles)

Les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueur né en 2010.
Ce joueur ne pourra pas participer à une autre compétition lors de la même journée.

4) 15/18 ans Filles

15 / 18 ans Filles nés en 2004-2005-2006-2007

Chaque club peut engager une équipe ou deux équipes.
La rencontre se jouera en 3 matchs (2 Simples + 1 Double)

Les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueuse née en 2008-2009.
Cette joueuse ne pourra pas participer à une autre compétition lors de la même journée.

5) 15/18 ans Garçons

15 / 18 ans Garçons nés en 2004-2005-2007

Chaque club peut engager une équipe ou deux équipes.
La rencontre se jouera en 5 matchs (3 Simples + 2 Doubles)

Les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueur né en 2008-2009.
Ce joueur ne pourra pas participer à une autre compétition lors de la même journée.

G) DÉLAIS DE QUALIFICATION DES JOUEURS :

Les licences des joueurs faisant partie des équipes participant dans le cadre de ce championnat devront être impérativement enregistrées et validées par les clubs auprès de la FRMT au plus tard le Jeudi 30 Juin délai de rigueur.

H) TRANSFERTS

- Limitation du nombre de transfert à 2 (deux) par club (1 transfert par équipes maximum) toutes compétitions par équipes confondues.
Les transferts correspondront à 1 mutation ou 1 prêt.
- Les joueurs ayant contracté une licence avec un club avant le 31 Décembre 2021 seront considérés libres.
- Les joueurs ayant changé de licence à partir du 1^{er} janvier 2022 auront besoin d'un transfert de leur club d'origine.

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

- Mutation d'un joueur

La mutation d'un joueur est accordée une fois l'une des conditions suivantes remplie :

- Avoir un avis favorable de la part du Président du club d'origine.
- En cas d'avis défavorable, le joueur doit en aviser la Commission des Compétitions Nationales et Classement de la FRMT, et s'abstenir à partir de cette date pendant une année sportive de toutes compétitions officielles par équipes, pour prétendre à la mutation automatique la saison suivante.
- Fournir un certificat de résidence avec un justificatif (facture téléphone, eau, etc) et un certificat de scolarité dans le cas d'un changement de ville.

Les demandes de mutation doivent être dûment remplies par le nouveau club et déposées au siège de la FRMT au plus tard le **Jeudi 30 Juin 2022.**

- Prêt

Si un joueur quitte le club d'origine après autorisation vers un autre club pour une saison, celui-ci peut réintégrer son club d'origine automatiquement. La demande de prêt doit être déposée à la FRMT avant le **Jeudi 30 Juin 2022.**

N.B : au delà d'une année, le prêt se transforme en mutation.

- Un joueur ayant fait une demande de transfert pour participer avec un club ne peut prétendre jouer sous le nom de son club d'origine en individuel
- Regroupement de certains clubs éloignés afin de leur permettre de participer aux compétitions par équipes. Ces clubs seront définis par la commission des compétitions nationales
- Tout joueur(se) résidant à l'étranger ayant déjà participé à une compétition par équipe devra impérativement présenter une copie de son passeport pour justifier sa nationalité
- Tout nouveau joueur(se) résidant à l'étranger (marocain ou autre nationalité) et voulant intégrer un club sera considéré comme un transfert (limitation a 1 transfert par club soit 1 joueuse ou 1 joueur).
Une demande d'assimilation devra être présentée a la FRMT en même temps que le dossier d'engagement des équipes
Les étrangers résidants depuis plus de 6 mois ne sont pas soumis à ces conditions.

I) RÉSERVES

Si un joueur n'est pas qualifié à jouer avec un club, les matchs joués par celui-ci seront déclarés perdus.

J) ARBITRAGE

La désignation des arbitres et des Juge-arbitres sera effectuée par la Commission d'arbitrage de la FRMT.

La Commission des Compétitions Nationales
et de Classement

